



Monsieur le Conseiller fédéral
Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la télécommunication DETEC
3003 Berne

tp-secretariat@bakom.admin.ch

Berne, le 15 septembre 2026 – usam-MH/zh

Réponse à la consultation : Renforcement de la sécurité des réseaux et protection contre les cybermenaces (révision partielle des ordonnances dans le domaine des télécommunications)

Monsieur le Conseiller fédéral,
Madame, Monsieur,

Par courrier du 27 mai 2026, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la télécommunication DETEC a invité les milieux intéressés à se prononcer sur le renforcement de la sécurité des réseaux et protection contre les cybermenaces (révision partielle des ordonnances dans le domaine des télécommunications).

L'usam demande une révision des ordonnances OIT, OST, OPLIT et ORAT qui renforce la sécurité des infrastructures sans alourdir les obligations, en ciblant uniquement les infrastructures critiques.

La révision des ordonnances OIT, OOIT, OST et ORAT vise à renforcer la sécurité des infrastructures de télécommunication existantes, en particulier dans le domaine de la téléphonie mobile, face aux cybermenaces. Elle s'inscrit dans le cadre des bases légales actuelles et cherche à améliorer la résilience des réseaux sans nécessiter de modifications législatives majeures.

Cette révision propose des ajustements ciblés pour mieux protéger les infrastructures critiques, tout en simplifiant certaines procédures administratives. Elle aborde notamment l'exploitation des installations sensibles, la lutte contre le "spoofing" et l'utilisation des "adresses globales", des aspects techniques mais essentiels pour la sécurité des utilisateurs.

Enfin, cette révision cherche à harmoniser les pratiques suisses avec les standards internationaux, tout en tenant compte des spécificités locales et des besoins des entreprises, en particulier des PME.

1. Appréciation générale de l'usam

L'Union suisse des arts et métiers accueille favorablement cette révision, qui vise à renforcer la sécurité des infrastructures sans alourdir inutilement le cadre réglementaire. Pour les PME, il est crucial que les nouvelles obligations soient simples à mettre en œuvre et ne génèrent pas de coûts disproportionnés.

L'usam souligne l'importance de préserver la compétitivité des entreprises suisses, tout en garantissant un niveau élevé de protection. Les mesures proposées doivent être pratiques, efficaces et adaptées aux réalités du terrain, afin de ne pas entraver l'activité économique.

2. Points particuliers et propositions de l'usam

2.1 Exploitation des installations critiques (Art. 96f P-OIT)

L'obligation d'exploiter en Suisse les centres de contrôle (NOC/SOC) et les "installations importantes de télécommunication" est trop large. Il est nécessaire de limiter cette obligation aux infrastructures réellement critiques pour la sécurité nationale, afin d'éviter des contraintes inutiles pour les entreprises.

2.2 Lutte contre le "spoofing" (Art. 26 al. 6 P-OIT)

L'usam soutient les assouplissements proposés pour mieux combattre le "spoofing", une pratique frauduleuse qui nuit à la confiance des utilisateurs. Ces mesures permettront de renforcer la protection des clients sans imposer de charges administratives excessives.

2.3 Utilisation des "adresses globales" (Art. 47g P-ORAT)

Le renforcement des exigences pour l'utilisation des "adresses globales" est une avancée positive. Ces mesures contribueront à limiter les abus et à améliorer la sécurité des réseaux, tout en restant compatibles avec les besoins opérationnels des entreprises.

3. Conclusion

L'usam soutient cette révision des ordonnances OIT, OST, OPLIT et ORAT, qui vise à améliorer la sécurité des infrastructures tout en restant réaliste et pragmatique. Elle insiste sur la nécessité de limiter les obligations aux infrastructures critiques et d'éviter des charges administratives inutiles pour les PME. Une approche équilibrée, centrée sur l'efficacité et la simplicité, est essentielle pour concilier sécurité et compétitivité.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre prise de position et vous présentons, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Union suisse des arts et métiers usam



Urs Furrer
Directeur



Mikael Huber
Responsable de dossier

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et plus de 600 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faîtière de l'économie suisse s'engage pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.